

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DE NOGENT SUR VERNISSON – 26 SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le **26 septembre**, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 19 septembre 2014, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel LE ROUX, Maire

Etaient Présents : Eliane COGNOT, Jean-Luc LAUVERJAT (a reçu procuration de Dorothée GALOPIN), Bernadette CORJON, Jean-Marc SECQUEVILLE (a reçu procuration de Sylvain PHILIPPOT), Simone TOUCHARD (a reçu procuration de Jean-Paul PINAUD), Jean-Loup OUDIN, Annie GREGOIRE, Gratiane DES DORIDES, Jean-Luc PICARD, Isabelle CAILLEAU, Véronique DAL PONT (a reçu procuration de Dominique DE WILDE), Jean-Claude GOMA, Monique PIOT, Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Maryse TRIPIER, Dominique DENIS, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Sylvain PHILIPPOT (a donné procuration à Jean-Marc SECQUEVILLE), Dominique DE WILDE (a donné procuration à Véronique DAL PONT), Jean-Paul PINAUD (a donné procuration à Simone TOUCHARD), Dorothée GALOPIN (a donné procuration à Jean-Luc LAUVERJAT), Raul DA SILVA BRAS

Dominique DENIS est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 29 août 2014 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Une cérémonie d'hommage aux forestiers morts pour la France se déroulera le mercredi 15 octobre prochain à 10h à l'Arboretum des Barres, dans le cadre de la commémoration du centenaire de la Guerre 1914-1918.
- Le bilan du contrôle de l'ALSH réalisé par la CAF a fait apparaître un trop-perçu de 357,98 euros sur l'exercice 2012, dont le remboursement sera demandé à la Commune.
- Le SIVLO a prévu l'entretien du Vernisson dès l'hiver 2014, dans son intégralité. A partir de la mi-novembre, les techniciens rivière effectueront une reconnaissance sur site et un diagnostic préalable. Des courriers aux riverains seront envoyés, une réunion publique pourra être organisée. Le SIVLO procèdera au nettoyage des berges et du lit de la rivière, à l'enlèvement des embâcles, notamment en milieu urbain, qui pourraient gêner l'écoulement de l'eau.
- Une réunion d'information sur la démographie médicale se déroulera le 9 octobre à 18h30 à Châtillon-Coligny (Inscriptions auprès de l'Association des Maires du Loiret).
- Le Camping Club Normand remercie la Commune pour l'autorisation de stationnement de 15 camping-cars aux étangs.
- La Commune de Châtillon-Coligny remercie l'ensemble des communes pour la réalisation des chars et l'aide des services techniques, pour le Comice agricole.
- Les élèves des Barres ont réalisés une enquête auprès de 140 personnes sur l'aménagement et la valorisation des étangs. Ils souhaitent organiser une réunion publique pour réaliser un rendu de leur étude auprès de la population. Le Conseil donne un avis favorable.

DECISIONS FINANCIERES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions financières prises en vertu des délégations accordées par le Conseil :

- Renégociation des contrats de location des copieurs, avec une économie sur le loyer et le renouvellement du matériel, permettant une économie annuelle de 1 076,40 euros HT.

- Mise en concurrence pour le transport de l'école maternelle au restaurant scolaire et les sorties scolaires à la piscine de Châtillon : le marché a été attribué à la société Darbier, plus compétitive, qui met à disposition un car de 57 à 59 places permettant de ne réaliser qu'une seule rotation pour le restaurant scolaire.
- Signature de l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école élémentaire, pour un montant supplémentaire de 21 000 euros HT.
- Contribution financière de la Commune pour l'extension du réseau électrique suite au permis Atac (puissance de 250 kva nécessitant la création d'un transformateur supplémentaire et une extension de 130 mètres).

ORDRE DU JOUR

1/ Avenant n° 2 au marché de travaux relatif à l'aménagement des abords de l'école élémentaire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'avenant n° 2 au marché de travaux relatif à l'aménagement des abords de l'école élémentaire, établi par la maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification des travaux et l'ajout des prestations supplémentaires,
- APPROUVE le projet d'avenant n° 2 au marché de travaux passé avec l'entreprise, tel que figurant au tableau ci-dessous :

Entreprise	Montant Marché HT (y compris Avenant 1)	Avenant n°2 HT	Nouveau montant marché HT
Colas Centre Ouest Agence Meunier	174 194,34 €	15 610,42 €	189 804,76 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit avenant et toutes les pièces s'y rapportant,
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal (chap. 23).

Au cours des débats, Monsieur le Maire présente au Conseil les travaux supplémentaires :

- mise en place d'un garde-corps sur le parvis et sur l'accès PMR,
- paillage du talus,
- réfection du trottoir sur la partie haute suite à l'enfouissement des lignes.

2/ Etude sur l'opportunité de l'installation de la vidéoprotection

Un groupe d'élus a rencontré le référent sûreté du Groupement de Gendarmerie du Loiret, afin d'évoquer la mise en place de la vidéoprotection sur la Commune.

Sa mise en place nécessitera plusieurs étapes :

- Lancement d'une étude d'opportunité pour l'installation de la vidéoprotection, avec notamment la définition d'un « plan global de couverture » qui situera les sites stratégiques à couvrir (bâtiment public, entrées de ville, etc.). Ce plan de couverture devra être établi en concertation avec la Gendarmerie de Châtillon-Coligny.
- Obtention de l'autorisation préfectorale de mise en place.
- Choix des modalités administratives de mise en place : achat du matériel de vidéoprotection avec possibilité de subventions, ou location longue durée du matériel avec option d'achat.

La Commune peut bénéficier de l'accompagnement du référent sûreté du Groupement de Gendarmerie du Loiret, et/ou peut opter pour le recours à un bureau d'étude.

Après en avoir délibéré, à 21 voix pour et 1 abstention (Maryse TRIPIER), le Conseil Municipal :

- SE PRONONCE pour le lancement d'une étude d'opportunité pour l'installation de la vidéoprotection,
- SOLLICITE l'accompagnement du référent sûreté du Groupement de Gendarmerie du Loiret, et de la Gendarmerie de Châtillon-Coligny.

Au cours des débats, Madame Denis souhaite savoir si la vidéoprotection sera installée uniquement au centre-bourg. Monsieur le Maire précise que le déploiement se fera en fonction du coût, mais qu'il pourrait être échelonné et permettre de couvrir les quartiers extérieurs (Baugé, Cave, etc.).

Madame Piot souhaite savoir si les communes du canton ont évolué dans leur réflexion sur la vidéoprotection. Monsieur le Maire précise que la Commune de Châtillon est prête à passer commande, mais que les autres communes hésitent encore sur l'opportunité de son installation. Monsieur le Maire souligne qu'il serait intéressant de mutualiser la commande de matériel afin de faire baisser les coûts et propose d'interpeller les autres communes à ce sujet. Madame Piot remarque que l'installation à Châtillon pourrait avoir comme effet de déplacer la délinquance, et qu'il aurait été cohérent de déployer la vidéoprotection sur l'ensemble du canton. Monsieur Goma souhaite savoir pourquoi la question de la mutualisation n'a pas été abordée plus tôt. Monsieur le Maire souligne que la mutualisation des moyens au niveau intercommunal en est à ses débuts et que toutes les communes n'ont pas encore ce réflexe.

Madame Piot s'interroge sur le choix entre l'achat et la location du matériel. Monsieur Moreau souligne que la location est plus intéressante, car cela permet d'avoir un matériel récent.

Madame Tripier souhaite savoir si des statistiques sur la délinquance à Nogent sont disponibles. Monsieur le Maire précise qu'il est possible d'en demander à la Gendarmerie et souligne qu'une baisse de la délinquance est notée avec l'installation de la vidéoprotection.

3/ Création de poste Adjoint territorial du Patrimoine

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de créer un emploi d'adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe, à temps complet, soit 35/35^{ème} pour exercer les missions d'animation et de gestion de la médiathèque communale, à compter du 15 novembre 2014.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois de la collectivité ainsi proposée.
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au budget primitif (chap. 012).

4/ Remboursement des frais engagés par un professeur des écoles

Dans le cadre du réaménagement des classes de l'école élémentaire suite aux travaux de réhabilitation, un professeur des écoles a engagé des frais pour l'achat de petit matériel, pour un montant de 75,55 euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à rembourser les frais engagés par ce professeur des écoles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au remboursement des frais engagés par ce professeur des écoles dans le cadre du réaménagement des classes de l'école élémentaire, pour un montant de 75,55 euros,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif (chap. 011).

Au cours des débats, Monsieur Goma demande si le remboursement de l'enseignant ne pourrait pas s'effectuer par le biais d'une déduction des frais réels sur la déclaration d'impôts. Monsieur le Maire souligne que la Trésorerie de Châtillon-Coligny a conseillé de procéder au remboursement par le biais d'une délibération.

5/ Budget principal / Décision modificative n° 2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a été reconnue coupable d'un délit de non restitution du débit en aval d'un plan d'eau sur cours, fondé sur les articles L 214-18 et L 216-7 du Code de l'Environnement.

Après accord du Procureur de la République, une transaction pénale a été réalisée, et la Commune a réglé une amende transactionnelle de 1 800 euros. Afin que cette amende pénale soit imputée sur la ligne budgétaire correspondant, il convient de réaliser une décision modificative.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité la Décision Modificative suivante :

Objet	Amendes fiscales et pénales			
Chapitre	Compte	Dépense ou recette	Libellé imputation	
011	61522	Dépenses	Bâtiments	- 1 800 €
67	6712	Dépenses	Amendes fiscales et pénales	+ 1 800 €
			Budget primitif - chapitre	nouvel alloué - chapitre
Chapitre 011- Charges à caractère général			656 585.00 €	654 785.00 €
Chapitre 67- Charges exceptionnelles			42 900.00 €	44 700.00 €

6/ Convention de prêt du minibus

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention conclue en 2013 entre la Commune et l'Association Sportive du Collège Henri Becquerel pour le prêt du minibus pour une durée d'un an.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler cette convention, à compter du 1^{er} octobre 2014 pour une durée d'un an, et demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer ladite convention, mise à jour pour 2014.

Vu le projet de convention, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de prêt d'un minibus avec l'Association Sportive du Collège Henri Becquerel, telle qu'annexée à la présente,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

7/ Convention avec l'USM Montargis Handball

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention entre la Commune et l'USM Montargis Handball pour la mise à disposition d'un moniteur d'éducation physique et sportive à l'école élémentaire au cours de l'année scolaire 2014-2015.

Le coût de cette mise à disposition s'élève à 28 euros TTC par heure d'intervention, auquel s'ajoute un forfait déplacement de 8 euros TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler cette convention, et demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer ladite convention.

Vu le projet de convention, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention entre la Commune et l'USM Montargis Handball, telle qu'annexée à la présente,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Au cours des débats, Madame Piot et Monsieur Moreau souhaitent savoir s'il a été envisagé d'inclure les activités handball et musique dans les TAP, ces deux activités étant financés par la Commune pour l'école élémentaire. Madame Cognot précise qu'elle n'a pas eu de contact avec les deux associations à ce sujet.

8/ Sécurisation du site de l'école élémentaire

Monsieur le Maire souhaite aborder la question de la sécurisation du site de l'école élémentaire. Beaucoup de véhicules (parents d'élèves, riverains) empruntent la liaison entre la rue de Montbouy et la rue Le Brecq, y compris à contre-sens. Pour des raisons de sécurité, il conviendrait de sécuriser le site, en installant des barrières coulissantes au niveau du parvis et de la rue Le Brecq.

Monsieur Moreau souhaite savoir si cette voie de liaison est classée. Monsieur le Maire précise qu'elle ne l'est pas et qu'elle ne devrait être accessible que pour les livraisons et interventions sur le site de l'école ou du restaurant scolaire. Un parking pour le personnel pourrait être aménagé sur le haut du site, rue Le Brecq.

Monsieur Goma est favorable à la sécurisation du site et estime que des véhicules n'ont pas à circuler sur cette voie transversale. Madame Piot souligne que cette voie constitue un raccourci pour les piétons et souhaite savoir ce qu'en pensent les enseignants. Monsieur le Maire estime qu'il convient de changer les habitudes des riverains et parents d'élèves, ainsi que du personnel, afin d'assurer la sécurité des 130 enfants qui fréquentent l'école.

Monsieur le Maire demande au Conseil son accord pour engager une étude de faisabilité et réaliser le chiffrage correspondant. Le Conseil émet un avis favorable.

Madame Tripiier profite du débat pour aborder la question du parvis, notamment la taille de l'escalier. Monsieur le Maire précise que celui-ci a été dimensionné en fonction de l'implantation future de l'école maternelle, à la demande des enseignants qui souhaitent que le futur accès aux deux écoles s'effectue au même endroit.

Madame Denis souhaite savoir si le problème d'eau froide a été résolu à l'école élémentaire. Monsieur le Maire rappelle que la réglementation impose la fourniture d'une eau mitigée, et signale qu'une eau non mitigée est disponible dans la salle de motricité, mais aussi dans la cour de l'école.

INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes souhaite engager une réflexion sur le nom du futur équipement socioculturel. Le nom provisoire indiqué sur les plans du futur équipement est le « théâtre des étangs ». Messieurs Goma et Moreau proposent d'organiser une concertation.

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des travaux de l'équipement socioculturel. Une extension du réseau électrique à la charge de la Communauté de Communes est à prévoir (puissance de 250 kva, avec une extension de réseau de 300 mètres). L'analyse de sol complémentaire n'a pas révélé des cavités sur le site de l'équipement.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Goma souhaite aborder la problématique des véhicules à moteurs autour des étangs. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré le nouveau commandant de

Brigade de la Gendarmerie de Châtillon-Coligny, afin d'évoquer les problèmes rencontrés sur Nogent.

Madame Tripier signale l'absence de panneau de signalisation routière à l'entrée de la Corjon, côté rue de Vilmorin. Monsieur Secqueville précise qu'une commande de panneaux est en cours.

Madame Piot remercie Monsieur le Maire et Madame Cognot d'avoir programmé une visite de l'école élémentaire à destination des élus, et réitère sa demande pour l'organisation d'une visite de l'ensemble du patrimoine bâti de la Commune. Monsieur le Maire donne un accord de principe.

Madame Des Dorides souhaite savoir si une journée Portes Ouvertes est prévue à l'école élémentaire. Monsieur le Maire rappelle que l'école est toujours en travaux. Lorsque ceux-ci seront achevés, une inauguration officielle sera organisée. Monsieur le Maire aurait souhaité que les travaux soient achevés à la Toussaint, mais au vu du retard pris par une entreprise, cela semble aujourd'hui difficile.

Madame Piot a remarqué que le terrain le long du cimetière a été labouré et souhaite avoir des précisions. Monsieur le Maire précise qu'une autorisation a été délivrée, afin que la Commune n'ait pas à entretenir le terrain, dans l'attente de l'extension du cimetière. Madame Corjon précise que des reprises de concessions vont être réalisées, pour un montant annuel de 10 000 euros.

Monsieur Moreau s'interroge sur l'entretien des pistes cyclables. Monsieur le Maire précise que la question a été soumise à Monsieur Grandpierre, Conseiller Général.

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'ordre de service pour la phase d'exécution des travaux de la station d'épuration va être passé au 13 octobre. Néanmoins, l'accès au chantier sur la RD2007 pose un réel problème de sécurité routière, le Conseil Général n'ayant pas jugé nécessaire de préconiser une limitation de vitesse. Un courrier a été adressé au Conseil Général et à la Sous-Préfecture afin de les alerter sur la dangerosité du site (voie de dépassement, en courbe et en descente), et le problème a été abordé avec la Gendarmerie de Châtillon-Coligny. Monsieur Grandpierre, Conseiller Général, a été également interpellé. Monsieur le Maire ne souhaite pas que les travaux débutent si ce problème de sécurité n'est pas résolu.

Fin de séance : 21h15

Membres du Conseil Municipal présents lors de la séance du Conseil Municipal en date du 29 août 2014			
Michel LE ROUX	Eliane COGNOT	Jean-Paul PINAUD	Jean-Luc LAUVERJAT
Bernadette CORJON	Jean-Marc SECQUEVILLE	Simone TOUCHARD	Jean-Loup OUDIN
Sylvain PHILIPPOT	Annie GREGOIRE	Gratiane DES DORIDES	Jean-Luc PICARD
Isabelle CAILLEAU	Véronique DAL PONT	Dominique DE WILDE	Raul DA SILVA BRAS
Jean-Claude GOMA	Dorothee GALOPIN	Monique PIOT	Maryse TRIPIER
Philippe MOREAU	Sophie MALGOURIS	Dominique DENIS	